



PAIEMENT

ARRIVEE DOSSIER

ROAD-BOOK

GRUPE

CLASSE

N° COURSE

le.....  
N° ordre.....

remis le.....  
par.....

**39<sup>ème</sup> RALLYE & 5<sup>ème</sup> RALLYE VHC REGIONAL DU PAYS AVALLONNAIS - 03 et 04 mars 2018**

↑↑↑↑ Ne rien inscrire ci-dessus ↑↑↑↑

PILOTE		COPILOTE		VOITURE	
Nom				Marque	
Prénom				Modèle	
Date Naissance				Année	
Lieu				Immatriculation	
Nationalité				N° châssis	
Adresse				N° moteur	
				Nb cylindres	
Code postal + ville				Cylindrée réelle	
Mobile				Poids	
Téléphone				N° homologation	
Mail				N°pass .technique	
n° Permis de Conduire					
le					
à				Propriétaire : nom adresse signature	
Licence n°					
code ASA					
nom					
Gr. Sanguin / Rh	/		/		

Conformément au règlement de l'épreuve, j'engage ma voiture dans le **groupe** :

et la **classe** :

- S2000
- S1600
- Kit-car
- 4 x 4

Fait le  
à  
Signature concurrent

Visa du contrôleur administratif

Visa du commissaire technique

**Tout dossier incomplet ou illisible ne pourra être pris en compte.  
Le chèque doit impérativement accompagner ce dossier.**



Secrétariat permanent :

chez Brigitte DRÉAU  
6, rue des Soeurs 89580 Migé

tel : 03 86 41 65 41 - fax : 03 86 41 72 22  
mobile Brigitte : 06 83 57 03 07

email : avallonautosport@free.fr  
www.avallon-auto-sport.com

Association sportive loi du 1er juillet 1901

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
COMITE REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE AVALON AUTO SPORT

## DEMANDE D'ENGAGEMENT

### **39<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU PAYS AVALONNAIS** **5<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL VHC DU PAYS AVALONNAIS** **03 et 04 mars 2018**

Liste des engagés  
et  
Horaire des convocations

sur :

**[www.avallon-auto-sport.com](http://www.avallon-auto-sport.com)**

- ❖ Le présent bulletin d'engagement doit parvenir au comité d'organisation par courrier postal uniquement au plus tard :

Le **LUNDI 26 FEVRIER 2018** (avant minuit cachet de la Poste faisant foi)  
à l'adresse suivante : **ASA AVALON AUTO SPORT**

chez Brigitte DRÉAU  
6, rue des Sœurs 89580 Migé

- ❖ Ce bulletin doit être obligatoirement accompagné des droits d'inscription qui s'élèvent à :  
**Modernes : 370 €** avec la publicité des organisateurs.  
**Modernes : 340 €** avec la publicité des organisateurs pour un équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.  
**VHC : 290 €** avec la publicité des organisateurs.  
**VHC : 260 €** avec la publicité des organisateurs pour un équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.

*Sans la publicité des organisateurs les droits d'engagement sont doublés.*

payables par chèque à l'ordre d'Avallon Auto Sport  
(les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant l'épreuve)

- ❖ Toute demande incomplète ou **non accompagnée des droits d'inscription** sera considérée comme nulle et pourra pas être prise en compte.
- ❖ **Il est rappelé qu'un concurrent ne peut, en aucun cas, s'engager à la même date dans deux épreuves différentes.**
- ❖ En signant au verso le présent engagement, le concurrent et les équipiers reconnaissent avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et s'engagent à s'y conformer, ainsi qu'aux règlements généraux applicables (y compris au contrôle anti-dopage) et il certifie l'exactitude des déclarations au verso.